



Garantie : vers qui me tourner ?

Par **lartistafred**, le **03/05/2009** à **13:21**

Bonjour,

J'ai acheté il y a quelques mois un piano électronique sur un site internet.

Le piano est tombé en panne il y a peu, mais il est toujours sous garantie.

L'administrateur du site où j'ai commandé le piano a semble-t-il eu des problèmes de santé et a fermé le site.

Vers qui et comment puis-je me tourner pour faire jouer la garantie ?

Vers le constructeur du piano ?

De quelle façon, sachant qu'il n'y a pas de revendeurs proches de chez moi ?

Merci par avance !